



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Conséquences territoriales des restrictions budgétaires sur le spectacle vivant

Question écrite n° 6954

Texte de la question

M. Sébastien Saint-Pasteur appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur les effets concrets de la baisse du budget alloué aux missions « Création » et « Transmission des savoirs » dans le projet de loi de finances pour 2025. La réduction de 210 millions d'euros prévue pour l'ensemble du ministère, dont 130 millions concernent directement ces deux missions essentielles, fait craindre un affaiblissement durable du tissu culturel sur tout le territoire, notamment pour les structures œuvrant dans le spectacle vivant. Ces coupes budgétaires, associées à la réforme du Pass Culture qui diminue l'accès à l'offre artistique pour les jeunes de 15 et 16 ans, compromettent l'avenir de nombreuses institutions culturelles. 1 500 emplois sont actuellement menacés, alors que ces structures jouent un rôle central en matière de lien social, de transmission et d'émancipation. Elles sont en outre particulièrement vulnérables en milieu rural et dans les quartiers de la politique de la ville où la politique culturelle repose souvent sur un fragile équilibre entre soutien étatique et investissement local. Il lui demande quelles garanties le Gouvernement entend apporter pour préserver l'activité des structures culturelles territoriales, assurer la continuité des saisons artistiques 2025-2026 et éviter une déstabilisation du secteur à court terme.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Saint-Pasteur](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6954

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2025](#), page 3788